

Madame, Monsieur, bonjour,

Vous êtes actuellement dans le cursus architecture dans une autre ENSA en France et vous souhaitez poursuivre en 2024/2025 votre cursus à l'école nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (ENSAPM 75006 N° UAI 0751817B).

Je vous invite à prendre connaissance des informations ci-dessous afin de réaliser votre candidature.

En application de l'arrêté du 20 juillet 2005, relatif aux modalités d'inscription dans les écoles d'architecture (articles 12 et 13), sont autorisés à faire acte de candidature :

- en fin de cycle, après l'obtention du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence,
- les transferts en cours de cycle restent **exceptionnels** et sont soumis à l'accord du directeur de l'école d'accueil, au vu des 60 ECTS à obtenir pour chaque année d'étude, soit la totalité des unités d'enseignements/UE.

Toutes les demandes de transfert sont subordonnées :

- à l'avis favorable du service des études de votre ENSA d'origine,
- à l'avis favorable des membres de la commission des formations et de la vie étudiante,
- à la réussite dans l'année antérieure (toutes les années entreprises),
- à la capacité d'accueil de l'ENSA Paris-Malaquais.

En revanche, pour des raisons liées à l'organisation pédagogique de l'ENSA Paris-Malaquais, les transferts en licence année 1 (redoublement) et en master année 2 ne sont pas acceptés.

Si votre demande de transfert est acceptée, vous recevrez début juillet les modalités d'inscription administrative qui s'effectuera début septembre 2024.

Calendrier (4 dates clefs) :

- **Début des vœux : lundi 15 janvier 2024 (calendrier commun à toutes les ENSA)**
- **Clôture des vœux : jeudi 29 février 2024 à 23:59 fuseau horaire de Paris,**

• Date-butoir pour compléter ce vœu initié : date jusqu'à laquelle une candidature déjà créée pourra être complétée en ligne par vous-même : lundi 4 mars 2024 (*temps additionnel*).

• Fin de la session : date-limite pour confirmer votre choix pour l'ENSA Paris-Malaquais. Date au-delà de laquelle si vous n'avez pas répondu à la proposition d'admission, vous serez considéré comme démissionnaire (vous refusez l'avis positif émis) : **samedi 1er juin 2024 (calendrier commun à toutes les ENSA).**

Pièces requises (au format PDF exclusivement, le poids ne doit pas dépasser 50 MO limite exigée de Taïga)

Nommer le fichier comportant la pièce que vous allez téléverser par un mot clef : exemple de titre : Note de 3 pages ... Portfolio

- Bac ou équivalent avec relevés de notes,
- Carte nationale d'identité ou passeport,
- CV à jour, incluant la période 2024,

- Expérience professionnelle ou stage,
- Formulaire de transfert (*ce formulaire dédié est disponible directement sur notre site web*),

- Un portfolio ou dossier de travaux personnels,
- Une note de 3 pages maximum qui met en perspective les acquis des années précédentes, expose le projet de formation et explicite les motivations de votre demande.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Contact : admission@paris-malaquais.archi.fr

Pour visualiser le programme des études, cliquez sur ce lien

<https://paris-malaquais.archi.fr/etudes/p/programme-2/>

Pour visualiser la plaquette de présentation de l'ENSAPM, cliquez sur ce lien

<https://www.calameo.com/read/00547126672200e2356d6>

Je vous remercie,